INITIALES DU MAIRE
12362-2016
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122863-12-2016 **Il** est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 26: Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 NOVEMBRE 2016

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT NUMÉRO 553-2016 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE VISANT À MODIFIER L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES ET À PERMETTRE L'ADHÉSION DE NOUVELLES MUNICIPALITÉS À CETTE COUR MUNICIPALE

5. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 552-2016 CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

6. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

12363-2016

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

8. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

9. SOUMISSION : PUITS – DRIVE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE

FINANCES

11. COMPTES DU MOIS

12. DEMANDE DE REMBOURSEMENT : 174, RUE PRINCIPALE

13. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

14. OMH : RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016

TRAVAUX PUBLICS

15. STATIONNEMENT-HÔTEL DE VILLE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2

16. RÉCLAMATION : ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE - TRAVAUX RANG 9 SUD ET NORD ET ST-GUILLAUME

17. RCM MODULAIRE : DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ

18. DEMANDE D'AUTORISATION - MTQ: CHEMIN DE DÉTOUR

19. PONCEAU : 444, RANG 6

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. RESSOURCE EN LOISIRS ET CULTURE :

    20.1 REGROUPEMENT – CRÉATION D'UN COMITÉ

    20.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

21. CONTRAT : ENTRETIEN DES PELOUSES

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2016-2017 : HOCKEY MINEUR ST-EPHREM

PERSONNEL - ÉLU

INITIALES DU MAIRE
12364-2016
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

23. AUGMENTATION SALARIALE :

23.1 TAUX IPC – ANNÉE 2017

23.2 DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

23.3 COORDONNATRICE EN LOISIRS ET CULTURE

24. MODIFICATION

24.1 CONTRAT DE TRAVAIL – GESTIONNAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

24.2 DE L'HORAIRE DE TRAVAIL- JOURS FÉRIÉS – COLS BLANCS

SUITE : URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

23. DEMANDE D'EXCLUSION : CHEMIN DE LA CEINTURE

24. CORRESPONDANCE

25. RAPPORT DES COMITÉS

26. AUTRES ITEMS

- EMPRUNT TEMPORAIRE
  - PROJET DE RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE
  - MISE À NIVEAU DES PUITS (DRIVE)
  - EAUX PARASITAIRES
  - REMPLACEMENT DU PONCEAU RANG STE-EVELINE
- BRIS DE BOÎTE AUX LETTRES – 690, RANG STE-EVELINE
- PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE : DEMANDE DE DÉROGATION 565, RANG ST-HENRI

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 NOVEMBRE 2016

122864-12-2016 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance d'ajournement du 14 novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

12365-2016

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 553-2016 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE VISANT À MODIFIER L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES ET À PERMETTRE L'ADHÉSION DE NOUVELLES MUNICIPALITÉS À CETTE COUR MUNICIPALE

Le conseiller, monsieur Jean-Louis Bonin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 553-2016 autorisant la conclusion d'une entente visant à modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges et à permettre l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale.

5. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 552-2016 CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

122865-12-2016 **Il** est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 552-2016 concernant une aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

6. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

122866-12-2016 **Considérant** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront à l'Hôtel de Ville sise au 216, Route 271, le lundi et débuteront à 19h30:

16 janvier	3 juillet
6 février	14 août
6 mars	11 septembre
3 avril	2 octobre
1 mai	13 novembre
5 juin	4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. remet aux membres du conseil les formulaires à compléter déclarant leurs intérêts pécuniaires.

8. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

122867-12-2016

N° de résolution ou annotation

Considérant que les membres du conseil municipal désirent se partager des responsabilités dans le but de mieux connaître certains dossiers afin d'analyser les problèmes, de les présenter au conseil, de proposer des solutions et de les faire exécuter;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assigner les responsabilités suivantes aux élus prenant effet le 1er janvier 2017:

- **OHM**: Messieurs Marc Grenier et Cléo Proulx
- **Régie intermunicipale**: Messieurs Cléo Proulx et Marc Poulin, substitut
- **Travaux publics**: Messieurs Jean-Louis Bonin, Marc Grenier et Marc Poulin
- **Corporation de Développement économique**: Messieurs Marc Grenier et Éric Rouillard, substitut
- **Développement industriel et commercial**: Messieurs Marc Grenier et Éric Rouillard, substitut
- **Développement résidentiel**: Monsieur Cléo Proulx
- **Comité consultatif de l'urbanisme**: Monsieur Jean-Louis Bonin et madame Josette Labbé, substitut
- **Service des loisirs et comité de l'OTJ**: Monsieur Eric Rouillard et madame Josette Labbé, substitut
- **Comité de la ruralité et politique familiale**: Madame Josette Labbé
- **Syndicat**: Madame Josette Labbé
- **Comité du 125e** : Monsieur Jean-Louis Bonin
- **Réseau Biblio**: Madame Josette Labbé
- **Sécurité publique** : Monsieur Eric Rouillard

9. SOUMISSION : PUITS - DRIVE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

10. RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

11. COMPTES DU MOIS

122868-12-2016 **Il** est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la liste de comptes telle que présentée :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

12367-2016

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ ST-BENOÎT-LABRE
RÉSUMÉ DES COMPTES DU MOIS
NOVEMBRE 2016

DATE RÉUNION: 2016-12-05

		DATE CHEQUE	NO CHEQUE DÉBUT	NO CHEQUE FIN	MONTANT TOTAL
1	FACTURES PAYÉES	2016-11-18	C1600438	C1600439	3 207,01 $
2		2016-11-18	P1600247		114,86 $
3		2016-11-18	L1600097	L1600099	2 938,92 $
4		2016-11-24	C1600440	C1600441	1 771,08 $
5		2016-11-24	P1600248		1 642,76 $
6		2016-11-30	C1600442	C1600443	1 837,86 $
7		2016-11-30	P1600249	P1600252	1 482,43 $
8		2016-11-30	L1600100		500,00 $
	TOTAL:				**13 494,92 $**
9	FACTURES À PAYER AU:	2016-11-30	C1600444	C1600473	42 165,53 $
10	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-11-30	P1600253	P1600279	22 118,29 $
11	FACTURES EN LIGNE	2016-11-30	L1600101	L1600103	886,17 $
12	FACTURES À PAYER AU:	2016-11-30	C1600474		135,85 $
13	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-11-30	L1600104	L1600106	12 737,93 $
	TOTAL:				**78 043,77 $**
	SALAIRES BRUTS DU MOIS	période	11		30 945,13 $
	TOTAL AU:	**2016-11-30**			**122 483,82 $**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122868-12-2016.

_____
Édith Quirion, D. G.- Sec.-Très.

12. DEMANDE DE REMBOURSEMENT : 174, RUE PRINCIPALE

122869-12-2016 **Considérant** que la municipalité a fait nettoyer le réseau d'égout sanitaire sous pression sur une certaine portion du réseau ;

Considérant que lors desdits travaux de nettoyage, des eaux usées ont jailli des orifices de la salle de bain de la résidence située au 174, rue Principale ;

Considérant que lesdits propriétaires ont retenu les services de la compagnie Qualinet pour le nettoyage de leur salle de bain et demandent au conseil municipal de leur rembourser les frais d'un montant de cinq cent soixante-neuf dollars et dix-neuf sous (539, 19 $), taxes incluses ;

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande susmentionnée étant donné que la résidence n'est pas munie d'un clapet de sécurité comme exigé dans le règlement numéro 298-91.

13. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

122870-12-2016 **Considérant** que la Directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chaque membre du conseil, pour consultation, la liste des payeurs retardataires envers la Municipalité;

Considérant qu'au cours du mois de janvier de chaque année, un état mentionnant les noms et le montant des taxes impayées des personnes endettées envers la municipalité doit être préparé, en vertu de l'article 1022 du code municipal;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan a modifié la date de vente des immeubles, effectuée en vertu du dernier alinéa de l'article 1026, du Code municipal, conformément au dernier alinéa de l'article 1022 du code municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'un dernier rappel soit adressé à chaque retardataire dont le montant dû excède cinquante dollars (50 $);

De mandater la MRC Beauce-Sartigan pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes.

14. OMH : RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016

122871-12-2016 **Considérant** que le budget 2016 de l'OMH a été révisé pour une troisième fois en date du 22 novembre 2016 ;

Considérant que la contribution initiale de la municipalité était de 2 614 $;

Considérant que la révision s'explique par l'ajout d'un montant de 500 $ pour un contrat d'archivage des documents de l'office;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, la révision budgétaire numéro 3 de l'OMH détaillée en préambule augmentant la contribution municipale à 2 894 $.

15. STATIONNEMENT – HÔTEL DE VILLE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2

122872-12-2016 **Considérant** que des discussions ont eu lieu entre Giroux et Lessard et la municipalité, en vertu de la résolution numéro 122848-11-2016, à l'égard de la problématique reliée à la signalisation lors des travaux de réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un montant de mille dollars

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

(1000 $) sur la demande de paiement numéro 2 d'un montant total de quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-quinze dollars et quarante-deux sous (87 195,42 $), taxes incluses dues au problème relié à la signalisation.

16. RÉCLAMATION : ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE – TRAVAUX RANG 9 SUD ET NORD ET ST-GUILLAUME

122873-12-2016 **Considérant** que la municipalité a reçu une réponse positive à sa demande d'aide financière adressée à Monsieur Paul Busque, Député de Beauce-Sud dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire;

Considérant que pour obtenir les argents promis d'un montant total de vingt mille dollars (20 000 $) (dossiers no 00023842-1–29100 (12) – 2016-05-19-12 et 00023912-1-29100 (12) -2016-04-04-60), le conseil municipal doit approuver les dépenses effectuées pour l'amélioration des rangs Saint-Guillaume et des 9e rangs Sud et Nord;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses effectuées dans les routes mentionnées en préambule pour un montant total de vingt-cinq mille cinq cent onze dollars et quatre-vingt-seize sous (25 511,96 $) et que les factures fassent partie intégrante de la présente résolution.

17. RCM MODULAIRE : DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ

122874-12-2016 **Considérant** que la compagnie RCM Modulaire a procédé à la fermeture du fossé face à leur propriété lot numéro 4 962 317 sur une longueur de cent cinquante pieds (150) sans avoir obtenu au préalable un permis en vertu du règlement 530-2014 relatif aux ponceaux des entrées privées ;

Considérant que pour régulariser leur dossier, ladite compagnie demande au conseil municipal, dans sa lettre datée du 14 novembre 2016, l'autorisation de canaliser le fossé face à leur propriété lot numéro 4 962 317;

Considérant que le règlement numéro 530-2014 relatif aux ponceaux des entrées privées ne permet pas la canalisation des fossés;

Considérant que ladite propriété est utilisée à des fins industrielles et les camions empruntant ladite entrée privée mesurent en moyenne 90 pieds de long;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard de mettre en infraction la compagnie RCM Modulaire pour le non-respect du règlement numéro 530-2014 relatif aux ponceaux des entrées privées et de leur facturer l'amende pour une première offense d'un montant de deux cents dollars (200 $); d'autoriser la fermeture du fossé face au lot numéro 4 962 317 sur une longueur totale, incluant l'entrée privée, de cent cinquante (150) pieds avec l'installation de regards de 900 mm avec grilles de fonte à tous les 50 pieds incluant l'ajout de drain français de part et d'autre de la conduite. La proposition a été rejetée (3 pour 3 contre dont monsieur Jean-Louis Bonin) madame Carmelle Carrier, mairesse n'a pas voté sur la question donc la proposition est considérée à la négative.

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la compagnie RCM Modulaire et d'autoriser la fermeture du fossé face au lot numéro 4 962 317

N° de résolution ou annotation

sur une longueur totale, incluant l'entrée privée, de cent cinquante (150) pieds avec l'installation de regards de 900 mm avec grilles de fonte à tous les 50 pieds incluant l'ajout de drain français de part et d'autre de la conduite; d'aviser ladite compagnie qu'advenant une deuxième offense au règlement numéro 530-2014 relatif aux ponceaux des entrées privées les amendes s'appliqueront.

18. DEMANDE D'AUTORISATION – MTQ : CHEMIN DE DÉTOUR

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

19. PONCEAU : 444, RANG 6

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

20. RESSOURCE EN LOISIRS ET CULTURE

20.1 REGROUPEMENT – CRÉATION D'UN COMITÉ

122875-12-2016 **Considérant** que les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan se sont rencontrées à deux reprises afin d'étudier la possibilité de regrouper des services entre les municipalités ;

Considérant que lors de la dernière rencontre, les municipalités ont priorisé la réflexion sur le regroupement des ressources en loisirs et culture ;

Considérant que le conseil municipal doit signifier son intérêt à créer un comité de réflexion ayant comme mandat de mettre en place un Regroupement des ressources en loisirs et culture avant les prochaines élections municipales ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de St-Benoît-Labre est en accord avec la mise en place d'un Regroupement des ressources en loisirs et culture.

20.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

122876-12-2016 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 122875-12-2016, chaque conseil municipal doit désigner un élu pour siéger sur le comité de réflexion composé d'élus, de directeurs généraux et de ressource en loisir ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer mesdames Carmelle Carrier, mairesse et Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière représentantes du conseil municipal de St-Benoît-Labre.

21. CONTRAT : ENTRETIEN DES PELOUSES

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2016-2017 : HOCKEY MINEUR ST-EPHREM

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

122877-12-2016 **Considérant** que le Hockey mineur de St-Éphrem regroupe des joueurs des municipalités de St-Ephrem, Ste-Clotilde, Adstock, Lac-Poulin et de notre municipalité ;

N° de résolution ou annotation

Considérant que le comité est présentement à la recherche de financement pour permettre à nos enfants de pratiquer leur sport préféré ;

Considérant que les parents contribuent aux coûts d'inscription et aux coûts des activités connexes, mais que leurs contributions ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des dépenses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande du comité d'Hockey mineur de St-Ephrem.

23. AUGMENTATION SALARIALE

23.1 TAUX IPC – ANNÉE 2017

122878-12-2016 **Il** est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le salaire des élus, des pompiers volontaires et des employés municipaux (prévu dans leur contrat de travail) pour l'année 2017 de 0,6 % selon l'IPC Québec du mois d'octobre 2016.

23.2 DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

122879-12-2016 **Considérant** que les conditions salariales de madame Line Lessard, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, avaient été négociées jusqu'au 31 décembre 2016;

Considérant que madame Lessard a déposé une demande au conseil municipal et que des négociations ont eu lieu entre les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la proposition soumise par le conseil municipal et d'autoriser la mairesse et la directrice générale/sec.-trés. à signer le nouveau contrat de travail de madame Line Lessard, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe.

23.3 COORDONNATRICE EN LOISIRS ET CULTURE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

24. MODIFICATION :

24.1 CONTRAT DE TRAVAIL – GESTIONNAIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

122880-12-2016 **Considérant** que certaines clauses ont été modifiées dans l'entente liant les municipalités de St-Zacharie et St-Benoît-Labre à l'égard de la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable ;

INITIALES DU MAIRE
12372-2016
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Considérant que le contrat de travail de madame Marilyn Nadeau, gestionnaire de la production et de la distribution de l'eau potable découle directement de l'entente liant les deux municipalités ;

Considérant qu'il est nécessaire d'harmoniser ledit contrat de travail de madame Nadeau et l'entente liant les municipalités ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'harmoniser le nombre d'heures de travail inscrit au contrat de travail de madame Marilyn Nadeau, gestionnaire de la production et de la distribution de l'eau potable, et de l'entente citée en préambule liant les municipalités.

24.2 HORAIRE DE TRAVAIL – JOURS FÉRIÉS – COLS BLANCS

122881-12-2016 **Considérant** que le bureau municipal ferme ses portes à 15 h les vendredis après-midi au lieu de 16 h 30 pour les autres jours de la semaine ;

Considérant que lors des congés fériés, les employés cols blancs désirent suivre le même principe que les employés cols bleus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les employés cols blancs à terminer leur semaine de travail le jeudi à 15 h lorsque les congés fériés sont un vendredi.

25. DEMANDE D'EXCLUSION : CHEMIN DE LA CEINTURE

Monsieur Jean-Louis Bonin, conseiller au siège numéro 6, quitte la table des élus. Il est 20 h 07.

122882-12-2016 **Considérant** qu'en vertu de la résolution numéro 122831-10-2016, le conseil municipal a acquiescé à la demande d'exclusion auprès de la Commission de la Protection du territoire Agricole du Québec pour une partie du lot numéro 5 305 879 conditionnellement à l'obtention du dépôt d'une somme de sept mille dollars (7 000 $) du propriétaire ;

Considérant que ledit propriétaire n'a pas déposé les argents demandés ;

Considérant que ledit propriétaire a modifié son projet initial et demande une réponse du conseil municipal avant le 31 décembre 2016 ;

Considérant que selon les membres du conseil, le délai exigé est trop court pour analyser la nouvelle demande ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le propriétaire du lot numéro 5 305 879 que le conseil municipal demande de prolonger le délai de réponse au 28 février 2016.

26. CORRESPONDANCE

Monsieur Jean-Louis Bonin, conseiller au siège numéro 6, reprend son siège à la table des élus. Il est 20 h 10.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2016. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

27. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean-Louis Bonin, conseiller délégué au sein du comité du 125e anniversaire de la municipalité, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

Madame Josette Labbé, déléguée au comité culturel de la MRC de Beauce-Sartigan, fait un compte-rendu du lancement du site internet.

Monsieur Marc Grenier, représentant sur le comité d'administration du CDE, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur Éric Rouillard, conseiller responsable des loisirs, informe les gens du début de la construction de la glace extérieure, de la programmation des activités de l'hiver 2017 ainsi qu'un retour sur le spectacle de la relève en collaboration avec madame Josette Labbé.

28. AUTRES ITEMS

- **EMPRUNT TEMPORAIRE**

  - **PROJET DE RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE**

122883-12-2016 **Considérant** que le conseil municipal a déposé une programmation des travaux projetés dans le cadre de la taxe sur l'essence et la contribution Québec (TECQ);

Considérant que la municipalité a reçu une confirmation du MAMOT d'un montant de 140 000 $ provenant d'une partie de la subvention de la TECQ pour les années 2014-2018;

Considérant que ces travaux seront exécutés à l'hiver 2017;

Considérant que les argents de la TECQ seront versés à la municipalité le 15 mars 2018 ;

Considérant que la municipalité doit avoir les liquidités requises pour payer les fournisseurs;

Considérant que selon l'article 1093 du code municipal, la municipalité peut par résolution faire un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'une subvention confirmée;

Considérant que les travaux seront terminés d'ici le 31 mars 2017 et qu'il serait préférable de faire un financement temporaire pour couvrir la somme de la subvention à recevoir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un financement temporaire selon l'article 1093 du code municipal pour un montant n'excédant pas 140 000 $ soit l'équivalent du montant pour couvrir les sommes à recevoir de la TECQ auprès de notre institution financière pour les travaux tel que décrit dans la programmation de la taxe sur l'essence jointe en annexe.

INITIALES DU MAIRE
12374-2016
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

- MISE À NIVEAU DES PUITS (DRIVE)

122884-12-2016 (Numéro de résolution ou annotation)

Considérant que le conseil municipal a déposé une programmation des travaux projetés dans le cadre de la taxe sur l'essence et la contribution Québec (TECQ);

Considérant que la municipalité a reçu une confirmation du MAMOT d'un montant de 48 795 $ provenant d'une partie de la subvention de la TECQ pour les années 2014-2018;

Considérant que ces travaux seront exécutés à l'hiver et au printemps 2017;

Considérant que les argents de la TECQ seront versés à la municipalité le 15 mars 2018 ;

Considérant que la municipalité doit avoir les liquidités requises pour payer les fournisseurs;

Considérant que selon l'article 1093 du code municipal, la municipalité peut par résolution faire un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'une subvention confirmée;

Considérant que les travaux seront terminés d'ici le 1er juin 2017 et qu'il serait préférable de faire un financement temporaire pour couvrir la somme de la subvention à recevoir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un financement temporaire selon l'article 1093 du code municipal pour un montant n'excédant pas 48 795 $ soit l'équivalent du montant pour couvrir les sommes à recevoir de la TECQ auprès de notre institution financière pour les travaux tel que décrit dans la programmation de la taxe sur l'essence jointe en annexe.

- EAUX PARASITAIRES

122885-12-2016 **Considérant** que le conseil municipal a déposé une programmation des travaux projetés dans le cadre de la taxe sur l'essence et la contribution Québec (TECQ);

Considérant que la municipalité a reçu une confirmation du MAMOT d'un montant de 27 000 $ provenant d'une partie de la subvention de la TECQ pour les années 2014-2018;

Considérant que ces travaux seront terminés à l'hiver 2017;

Considérant que les argents de la TECQ seront versés à la municipalité le 15 mars 2018 ;

Considérant que la municipalité doit avoir les liquidités requises pour payer les fournisseurs;

Considérant que selon l'article 1093 du code municipal, la municipalité peut par résolution faire un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'une subvention confirmée;

Considérant qu'il serait préférable de faire un financement temporaire pour couvrir la somme de la subvention à recevoir;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un financement temporaire selon l'article 1093 du code municipal pour un montant n'excédant pas 27 000 $ soit l'équivalent du montant pour couvrir les sommes à recevoir de la TECQ auprès de notre institution financière pour les travaux tel que décrit dans la programmation de la taxe sur l'essence jointe en annexe.

- **REMPLACEMENT DU PONCEAU RANG STE-EVELINE**

122886-12-2016 **Considérant** que le conseil municipal a déposé une programmation des travaux projetés dans le cadre de la taxe sur l'essence et la contribution Québec (TECQ);

Considérant que la municipalité a reçu une confirmation du MAMOT d'un montant de 64 564 $ provenant d'une partie de la subvention de la TECQ pour les années 2014-2018;

Considérant que ces travaux sont terminés ;

Considérant que les argents de la TECQ seront versés à la municipalité le 15 mars 2017 ;

Considérant que la municipalité doit avoir les liquidités requises pour payer les fournisseurs;

Considérant que selon l'article 1093 du code municipal, la municipalité peut par résolution faire un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'une subvention confirmée;

Considérant qu'il serait préférable de faire un financement temporaire pour couvrir la somme de la subvention à recevoir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un financement temporaire selon l'article 1093 du code municipal pour un montant n'excédant pas 64 564 $ soit l'équivalent du montant pour couvrir les sommes à recevoir de la TECQ auprès de notre institution financière pour les travaux tel que décrit dans la programmation de la taxe sur l'essence jointe en annexe.

- **BRIS DE BOÎTE AUX LETTRES – 690, RANG STE-EVELINE**

122887-12-2016 **Considérant** que lors des opérations de déneigement le 1er décembre dernier, le poids de la neige a endommagé la boîte aux lettres de la propriété située au 690, rang Ste-Eveline;

Considérant que la propriétaire dudit immeuble demande à la municipalité de payer les frais de remplacement de sa boîte aux lettres;

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 331-05-2003, le conseil municipal s'est engagé à verser une somme de vingt-cinq dollars (25 $) advenant le bris d'une boîte aux lettres conforme au plan joint audit règlement.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de vingt-cinq dollars

N° de résolution ou annotation

(25 $) à la propriétaire du 690, rang Ste-Eveline pour le remplacement de sa boîte aux lettres.

- **PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE : DEMANDE DE DÉROGATION 565, RANG ST-HENRI**

122888-12-2016 **Considérant** qu'en vertu du règlement numéro 530-2014 relatif aux ponceaux des entrées privées, la longueur d'un ponceau d'entrée privée est fixée à 24 pieds ;

Considérant que le propriétaire du 565, rang St-Henri désire remplacer son ponceau d'entrée privée et demande au conseil municipal de conserver sa longueur actuelle soit trente-deux pieds (32) ;

Considérant que l'autobus scolaire utilise ladite entrée comme virée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement de l'entrée privée du 565, rang St-Henri et de conserver la longueur de trente-deux pieds (32).

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

122889-12-2016 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mercredi 7 décembre 2016 à 19 h 50. Il est 20 h 25.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

_____
CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

_____
ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE